

FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES LICENCIÉS DES FORCES ARMÉES.—En vertu de l'ordre en conseil C.P. 7633 du 1er octobre 1941 intitulé "Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement", le Ministre des Pensions et de la Santé Nationale peut ordonner le paiement d'une allocation hebdomadaire aux personnes licenciées sous réserve de certaines dispositions dont l'une exige que la personne suive un cours d'instruction professionnelle ou autre cours d'études. A la demande du Ministre des Pensions et de la Santé Nationale, des dispositions ont été prises pour que cette formation professionnelle soit donnée dans les centres de formation qui relèvent du Ministère du Travail aux membres des forces armées licenciés honorablement depuis le 1er juillet 1941, qui pourraient être envoyés dans ces centres par le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale. Il est pourvu à l'admission de ces personnes aux cours réguliers donnés en vertu du programme de formation d'urgence en temps de guerre, aux cours donnés en vertu du programme de formation de la jeunesse ou, avec le consentement des autorités scolaires, aux cours réguliers des écoles provinciales ou municipales. Dans ce dernier cas, les honoraires réguliers sont versés aux autorités scolaires. Il est aussi pourvu à l'établissement au besoin de cours spéciaux de formation professionnelle pour le bénéfice des membres licenciés des forces armées.

Section 5.—Les syndicats ouvriers au Canada

Les données complètes relatives aux syndicats ouvriers au Canada, le nombre de succursales, les effectifs et autres détails sont publiés dans le rapport annuel du Ministère du Travail intitulé "Mouvement Syndical Ouvrier au Canada".

A la fin de 1940, les syndicats ouvriers au Canada comptent 365,544 membres. Le Congrès des Métiers et du Travail déclare 1,766 unions locales d'un effectif global de 165,398; le Congrès Canadien du Travail, 448 unions locales et 82,801 membres; la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et autres unions nationales catholiques, 277 succursales et 47,614 membres; les fraternités indépendantes d'employés de chemins de fer, 353 succursales et 25,405 membres; autres associations centrales, 336 succursales et 23,299 membres; unions locales indépendantes, 88 succursales et 21,027 membres.

Il y a donc au Canada 3,268 unions locales dont 2,078 sont des associations internationales, 1,102 des associations canadiennes et 88 des associations indépendantes. Comparativement à 1939, ceci représente une diminution de 28 succursales mais une augmentation de 6,577 membres.

11.—Membres des unions ouvrières du Canada, 1911-1940

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
	nombre		nombre		nombre
1911.....	133, 132	1921.....	313, 320	1931.....	310, 544
1912.....	160, 120	1922.....	276, 621	1932.....	283, 576
1913.....	175, 799	1923.....	278, 092	1933.....	286, 220
1914.....	166, 163	1924.....	260, 643	1934.....	281, 774
1915.....	143, 343	1925.....	271, 064	1935.....	280, 704
1916.....	160, 407	1926.....	274, 604	1936.....	322, 473
1917.....	204, 630	1927.....	290, 282	1937.....	384, 619
1918.....	248, 887	1928.....	300, 602	1938.....	385, 039
1919.....	378, 047	1929.....	319, 476	1939.....	358, 967
1920.....	373, 842	1930.....	322, 429	1940.....	365, 544

Congrès des Métiers et du Travail du Canada.—Le Congrès est le plus ancien organisme syndical ouvrier du Canada. Après la disparition de l'Union Canadienne